



# AIDE-MÉMOIRE FISCAL

fadoq

FÉDÉRAL	X
Fractionnement du revenu de pension	
Déduction pour REER	
Crédit pour la TPS/TVH	
Crédit d'impôt pour frais médicaux	
Supplément remboursable pour frais médicaux	
Crédit canadien pour aidant naturel	
Montant en raison de l'âge	
Montant pour personnes handicapées (pour vous-même)	
Dépenses pour l'accessibilité domiciliaire	
Sécurité de la vieillesse	
Supplément de revenu garanti	
Allocation pour les personnes âgées de 60 à 64 ans	
Allocation au survivant	
Montant pour époux ou conjoint de fait	
Montant pour une personne à charge admissible	
Montant canadien pour emploi	

PROVINCIAL	X
Crédit d'impôt pour activités des aînés	
Crédit d'impôt pour aidant naturel hébergeant un proche admissible	
Crédit d'impôt pour aidant naturel cohabitant avec un proche admissible	
Crédit d'impôt pour frais engagés par un aîné pour maintenir son autonomie	
Crédit d'impôt pour maintien à domicile des aînés	
Crédit d'impôt pour relève bénévole	
Crédit d'impôt pour répit à un aidant naturel	
Crédit d'impôt pour solidarité	
Crédit d'impôt remboursable pour frais médicaux	
Crédit d'impôt non remboursable pour frais médicaux	
Montant accordé pour revenus de retraite	
Montant accordé en raison de l'âge	
Montant accordé pour personne vivant seule	
Montant additionnel pour personne vivant seule (famille monoparentale)	
Crédit d'impôt relatif aux frais pour soins médicaux non dispensés dans votre région	
Montant pour déficience grave et prolongée des fonctions mentales ou physiques	
Allocation-logement	
Crédit d'impôt pour travailleur d'expérience	
Subvention pour aînés relative à une hausse de taxes municipales	
Crédit d'impôt pour soutien aux aînés	
Bouclier fiscal - prime au travail	
Déduction pour montants transférés à un RPA, à un REER, à un FERR, à un RPAC/RVER ou à une rente	
Déduction pour montant déjà inclus dans le revenu (REER ou FERR)	
Déduction pour remboursement de cotisations inutilisées versées à un REER ou à un RPAC/RVER	
Déduction pour perte de valeur des placements dans un REER, un FERR ou un RPAC/RVER	
Déduction pour revenus de retraite transférés au conjoint	

## À L'AIDE !

Vous n'arrivez pas à vous y retrouver parmi toutes les mesures fiscales et vous n'avez pas les moyens d'embaucher un professionnel ? Pour éviter de passer à côté des déductions et crédits auxquels vous avez droit, il est possible de profiter du service gratuit d'aide en impôt, offert par le biais de centaines d'organismes communautaires et de milliers de bénévoles à travers la province. Pour savoir quel organisme près de chez vous offre ce service, il suffit de contacter votre Centre d'action bénévole.

Si vous n'êtes pas admissible à ce service, n'hésitez pas à faire affaire avec un professionnel.

Cette liste est non exhaustive.